

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Relations Ville de Besançon /
Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» : Bilan de la convention Ville -
FJT 2004-2006 - Présentation du projet associatif du FJT et signature
de la convention-cadre Ville - FJT 2007-2009**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec l'association «Foyer des Jeunes Travailleurs Les oiseaux» est arrivée à échéance le 31 décembre 2006.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le partenariat avec le FJT pour les trois prochaines années 2007-2009 à travers une nouvelle convention d'objectifs et de moyens. Des avenants annuels programmatifs fixeront chaque année et à chaque fois que cela sera nécessaire les actions que la Ville entend soutenir financièrement.

Le Foyer mixte de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» dispose d'un ensemble de moyens humains et matériels qu'il met au service de son public dans le cadre des missions qu'il s'est fixé.

Il développe ses actions dans les domaines de l'accueil, du logement, de la restauration, de l'orientation, de l'information, de la prévention, du suivi social, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accompagnement à la mobilité, de l'accès à la culture, à la santé, à la citoyenneté, à l'autonomie.

Ses principaux secteurs d'activité sont donc :

- * l'accueil,
- * l'hébergement,
- * la restauration sociale,
- * l'accompagnement social et professionnel,
- * l'animation socioculturelle et sportive,
- * et la programmation culturelle ouverte sur l'extérieur.

Le FJT accueille des jeunes âgé(e)s de 16 à 28 ans ayant un réel projet d'insertion professionnelle : salarié(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes apprentis, demandeurs d'emploi, scolaires, travailleurs reconnus handicapés.

Il compte 40 salariés répartis dans cinq services.

A. Bilan 2004 -2006

La convention 2004-2006 fixait deux interventions principales pour lesquelles la Ville apportait son soutien à l'association : l'accompagnement social des jeunes et la programmation culturelle.

1/ L'accompagnement social des jeunes

En 2005, pour un parc de logement de 202 lits, 674 jeunes différents ont séjourné au FJT et dans les deux annexes du Foyer Soleil (Debussy et Berlioz aux Orchamps).

20 % étaient en activité, 36 % suivaient une formation en alternance ou étaient apprentis, 21 % étaient stagiaires en formation professionnelle, 19,5 % étaient en scolarité ou à l'université et 3 % étaient demandeurs d'emploi, 46 % de femmes et 54 % d'hommes.

L'installation en FJT est pour trois résidents sur quatre une expérience nouvelle puisque auparavant ils vivaient chez leurs parents. 97 % d'entre eux y viennent pour se rapprocher de leur lieu de travail, de formation ou d'études, 3 % dans l'urgence ou après rupture familiale ou institutionnelle.

La durée moyenne des séjours est de 3,19 mois.

Au cours du séjour, chaque jeune bénéficie d'un accompagnement social individualisé dont les principaux axes sont le suivi socioprofessionnel, le respect du projet d'installation, les actions éducatives, le suivi financier, le conseil en matière sanitaire, l'accès à la culture, l'accès aux droits sociaux, l'accès aux sports et aux loisirs.

Le FJT abrite également la seule Auberge de Jeunesse de Besançon : 1 436 personnes de 50 nationalités y ont séjourné en 2005 pour 2 446 nuitées.

2/ Programmation culturelle

L'animation culturelle fait du FJT une structure forte et reconnue au niveau du quartier, de la ville, voire au-delà.

En 2005, 15 000 spectateurs se sont rendus aux différentes manifestations :

- * 35 séances de cinéma (art et essai)
- * 20 spectacles vivants
- * 9 guinguettes
- * 20 expositions
- * 8 conférences
- * 8 apéros électroniques

Ces manifestations sont gratuites et libres d'accès à tous les publics résidents ou extérieurs afin de leur procurer une ouverture d'esprit, facteur de mixité et de socialisation.

B. Le projet associatif du Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

Le Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs (FJT) «Les Oiseaux» agit dans le cadre de la Charte de l'Union Nationale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs 2004 - 2006.

«La mission que se sont données les associations en s'unissant voici quarante ans est plus que jamais d'actualité. Elle revêt un caractère d'intérêt national. De la condition faite aux jeunes, dépend la société de demain. Elle sera la leur. Ils auront, à leur tour, la mission de construire le monde à venir. Cette Charte qui nous engage s'inscrit dans une histoire collective et dans un devenir fondé sur le développement des personnes et leur capacité à établir et faire progresser ensemble une société confiante en son humanité».

Le FJT est conventionné avec l'État, le Département et a un contrat de projet avec la CAF (2005-2008).

Les objectifs du projet associatif de l'association sont de :

- * mettre à disposition des jeunes quelle que soit leur situation, des équipements ou des services leur offrant un appui matériel, moral, et social. Cette offre est élaborée à partir d'une analyse de la demande sociale et est au service d'un processus de socialisation des jeunes,
- * témoigner et favoriser le témoignage des jeunes dans leur diversité, et de leurs aspirations.

Ce projet associatif se décline en deux axes d'interventions :** Accueil et accompagnement des jeunes*

- Accueillir dans un cadre de vie collective, volontairement intégré dans le tissu social, culturel et économique, toute personne qui en fait la demande. Cet accueil se fait prioritairement en direction des jeunes et repose sur l'hébergement, la restauration, et la programmation culturelle, et pourra prendre toute forme d'activités jugées utiles par le conseil d'administration ; il est proposé un espace privatif où le jeune résident jouit de son entière autonomie dans le respect des limites définies par les droits et devoirs des usagers du foyer.

- Aider à insérer et à promouvoir, par tous les moyens y concourant, les jeunes et adultes, quelles que soient leurs difficultés dans le champ professionnel et social, en tenant compte des spécificités de chacun de leur projet, il conviendra de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible qui conditionne la réussite de l'intégration sociale et professionnelle.

Chaque projet du jeune doit s'accorder harmonieusement avec les principes de la Charte des FJT : «Nous affirmons notre responsabilité pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement et puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution (au bien commun)».

** Programmation Culturelle*

Chaque mois, le foyer mixte de jeunes travailleurs propose une programmation culturelle, gratuite et accessible à tous les publics. Ce programme s'appuie sur des temps forts et des rendez-vous réguliers. Ainsi chaque jeudi est proposée une séance de ciné club et au moins deux mardis par mois sont consacrés à des concerts (rock, blues, jazz, chanson, musique classique...), une guinguette mensuelle, des pièces de théâtre ou spectacles de café théâtre, des conférences... Les murs du foyer sont également utilisés à des fins culturelles puisqu'une cimaise permet l'accrochage en permanence d'expositions de photos, peintures ou dessins et qu'une vitrine propose chaque semaine une revue de presse où tout un chacun suit avec humour les évolutions de l'actualité. Un programme mensuel de ces différentes manifestations est disponible gratuitement. Le FJT diffuse également les grandes rencontres sportives de la télévision : matches de Coupe d'Europe, championnat de France de football, tournoi des 6 nations de rugby...

Après avoir pris connaissance du bilan de la précédente convention pour la période 2004-2006, du présent rapport et du projet de convention triennale joint, il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2007 -2009 avec l'association Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme GUINCHARD et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.